



Conditions générales de vente et de fonctionnement

PASS FESTIVAL

Article 1 - Préambule

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées pour l'achat de PASS FESTIVAL sur le site du Festival de l'Alpe d'Huez. Elles sont susceptibles de modifications sans préavis. L'achat de PASS FESTIVAL par l'acheteur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente, et au fonctionnement du PASS FESTIVAL pendant l'évènement.

Article 2 - Généralités

Le Festival de l'Alpe d'Huez (via l'association Alp' Ciné Culture Évènement) met en vente une quantité de PASS FESTIVAL définie sur son site Internet. Il se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de PASS FESTIVAL, à tout moment et sans préavis. L'acheteur recevra la confirmation de son achat par courrier électronique.

Article 3 - E-billets de retrait des PASS FESTIVAL

Au moment de votre achat, les billets de retrait des PASS FESTIVAL sont proposés sous forme de E-billets adressé par e-mail sur l'adresse indiquée par l'acheteur dans le formulaire. Le billet de retrait est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso ou stocké sur un smartphone au format PDF. Le retrait des PASS FESTIVAL est soumis au contrôle de la validité de votre E-billet. Une bonne qualité d'impression ou de visualisation est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables. Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles. Une pièce d'identité sera demandée conjointement à ce billet pour pouvoir retirer votre PASS FESTIVAL. En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable. Le E-billet est utile uniquement pour le retrait du PASS FESTIVAL et ne peut en aucun remplacer le PASS FESTIVAL.

Article 4 - Retrait des PASS FESTIVAL

Les PASS FESTIVAL ne sont pas envoyés par la poste. Ils sont à retirer sur présentation de votre E-billet de retrait ainsi que de votre carte d'identité au Palais des Sport et des Congrès de l'Alpe d'Huez, à l'horaire qui sera communiqué à l'acheteur par e-mail (à l'adresse inscrite dans le formulaire lors de la commande).

Article 5 - Fonctionnement des accès PASS FESTIVAL / Respect du fonctionnement et de l'organisation

Le PASS FESTIVAL permet à son détenteur de bénéficier d'un accès prioritaire à l'ensemble des projections du Festival, jusqu'à 30 minutes avant le début de la séance et dans la limite des places disponibles. Le placement en salle pour les PASS FESTIVAL est libre (hors rangs réservés et consignes données par les membres de l'organisation) à l'exception des séances de gala ayant lieu dans la grande salle où un espace PASS FESTIVAL est prévu et doit être impérativement respecté.

Il est fortement recommandé d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début d'une séance. Après ce délai, l'accès n'est plus garanti, la direction pourra alors disposer des places restantes en salles. Le Festival de l'Alpe d'Huez se réserve le droit de ne pas accepter les retardataires. Le PASS FESTIVAL est nominatif, un contrôle d'identité est réalisé par l'organisation à l'entrée des projections.

L'utilisation du téléphone portable et/ou tout type d'appareil permettant un enregistrement est interdit dans l'ensemble des salles de projection. Tout manquement de respect des règles de fonctionnement du PASS FESTIVAL citées ci-dessus, ainsi que tout comportement déplacé (non-respect des horaires, agressivité...) auprès de l'équipe d'encadrement et d'organisation du Festival, pourra entraîner le retrait immédiat du PASS FESTIVAL sans possibilité de remboursement, et sans possibilité d'obtenir un PASS FESTIVAL les années suivantes.

Article 6 - Annulation et remboursement

L'organisation du Festival de l'Alpe d'Huez, en lien étroit avec les autorités sanitaires, met tout en œuvre pour que le Festival de l'Alpe d'Huez se déroule au mieux dans le respect de l'accueil du public et des festivaliers. Au vu de la situation sanitaire, les Pass-Festival seront remboursables sans frais jusqu'à 15 jours avant l'ouverture du Festival en envoyant une demande à l'adresse mail : pass-festival@asso-acce.fr. Il sera également possible de faire une demande de transmission d'un pass vers un autre bénéficiaire en effectuant une demande à la même adresse mail jusqu'à 48h avant la date de retrait. Une fois ces délais dépassés, les PASS-FESTIVAL achetés ne seront ni repris, ni remboursés, ni échangés, même en cas de perte ou de vol, de changement de programme ou de distribution indépendante de notre volonté (loi du 27 juin 1919). L'organisation du Festival de l'Alpe d'Huez se réserve le droit de modifier le contenu des différentes séances à tout moment (se référer à la communication du Festival : affichage, informations sur le site internet ou sur les réseaux sociaux officiels). En cas de limitation du public et selon les consignes dictées par une décision préfectorale, nous garderons les premiers acheteurs et rembourserons les personnes ne pouvant plus bénéficier de l'opération. Enfin, si l'évènement venait à être annulé, l'ensemble des acheteurs Pass-Festival recevront un e-mail pour déterminer s'ils souhaitent être intégralement remboursés ou s'ils souhaitent compte tenu de l'annulation, soutenir le FAH et l'association caritative associée aux Pass-Festival en choisissant par solidarité de maintenir leur don correspondant à 50% du prix d'un Pass.

Article 7 - Tarifs et nombre de places

Les prix des PASS FESTIVAL s'entendent en euros, toutes taxes comprises. Le mode de paiement accepté se fait par carte bancaire uniquement, à l'exclusion de tout autre moyen de paiement : CB VISA/EUROCARD/MASTERCARD. Les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis mais ils sont validés sur la base du tarif en vigueur au moment de l'achat après confirmation de notre part du règlement demandé. L'opération PASS FESTIVAL est une opération caritative aux bénéfices d'une association caritative. Par conséquent, il n'existe pas de tarifs préférentiels, jeunes, seniors ou autres. La revente de PASS FESTIVAL est strictement interdite.

Article 8 - Don Association Caritative

Le Festival de l'Alpe d'Huez (via l'association Alp'Ciné Culture Évènement) s'engage à reverser la moitié de la somme perçue par la vente des PASS FESTIVAL à une association caritative. Les détenteurs de PASS FESTIVAL deviennent donc des donateurs. De ce fait, un reçu fiscal attestant du don réalisé à l'association caritative (50% du prix du PASS FESTIVAL) sera envoyé à l'issue du Festival à chaque personne ayant effectué une commande de PASS FESTIVAL validée et réglée.

Article 9 - Paiement Sécurisé

La commande de billets n'engage le Festival de l'Alpe d'Huez qu'à la réception d'un courrier électronique confirmant le paiement de la transaction. Le paiement est exclusivement accepté en ligne. Les PASS FESTIVAL achetés sur le site Internet du Festival de l'Alpe d'Huez sont réglés uniquement par carte bancaire compatible avec le site de paiement sécurisé de l'opérateur. Les informations fournies par l'acheteur lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage de la part de l'opérateur en charge des transactions.

Article 10 - Données personnelles

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6 janvier 1978, les données concernant l'acheteur sont utilisées par les seuls services internes du Festival de l'Alpe d'Huez et de l'opérateur en charge des transactions. L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur ses informations personnelles.

Pour accéder à ses données personnelles enregistrées par le Festival de l'Alpe d'Huez, l'acheteur doit en faire la demande écrite à l'association Alp'Ciné Culture Évènement (pass-festival@asso-acce.fr) en indiquant ses noms, prénoms et adresse. Le Festival de l'Alpe d'Huez s'engage à ne pas divulguer ou commercialiser quelque information que ce soit concernant ses acheteurs. Celles-ci sont confidentielles.

Article 11 - Responsabilités

La confirmation de l'achat en ligne doit être vérifiée par l'acheteur au moment où elle est délivrée par notre personnel ou réceptionnée sur votre messagerie électronique. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte. Nous déclinons toute responsabilité pour les dommages, quelle qu'en soit la nature, qui seraient susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les spectateurs sur les différents lieux du Festival. Les spectateurs sont responsables de tout dommage direct ou indirect qu'ils pourraient causer à l'occasion de leur présence dans les salles du Festival. Il est formellement interdit de photographier, filmer, enregistrer ou retransmettre par tous moyens disponibles les projections ou d'aider toute personne agissant ainsi. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites. L'utilisation du PASS FESTIVAL emporte votre agrément d'être éventuellement photographié et/ou filmé.

Article 12 - Droit applicable - Litiges

Les ventes visées aux présentes sont soumises à la loi française. Tout litige sera traité par les tribunaux compétents.